

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1378

16 juillet 2009

SOMMAIRE

Abowijs International S.A.	66106	Intertrust Financial Services S.A.	66141
Automate Invest Holding S.A.	66105	IPSP Security S.A.	66108
Babcock & Brown (Romania) S.à r.l.	66100	KBL Key Fund	66102
BBEIF LH Sub 03 S.à r.l.	66109	Landwehr I S.à r.l.	66100
Benvolio Investments S.A.	66108	Lock Syndication S.C.A.	66123
BNP Paribas	66107	Lomair Holding S.A.	66105
Boggart Finances S.A.	66143	Lotusimmo S.A.	66099
BRE/Europe 2 S.à r.l.	66106	Luximo (Luxembourg) S.à r.l.	66098
BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank	66102	Major Securities Holding	66102
C & C, Cars & Coaches Travel in Europe	66098	MGE Travel Retail S.à r.l.	66111
C & C, Cars & Coaches Travel in Europe	66098	Moncrest Sàrl	66099
Chamarel S.A.	66100	Natana Investments S.à r.l.	66117
Corpogest Development S.à r.l.	66103	New Luxis S.A.	66108
DFP Luxembourg S.A.	66109	Nikita II S.A.	66113
Europ Continents Holding	66110	NN Metal Holding S.A.	66103
Financière Daunou 13 S.A.	66117	Nordborn I S.à r.l.	66099
Financière Daunou 15 S.A.	66101	Pro Conseil Lux S.A.	66107
Findim Group S.A.	66144	Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.	66104
Fiusari S.A. SPF	66106	Schwewi Mondorf S.A.	66104
Fortis Intertrust Financial Engineering S.A.	66137	Schwewi S.A.	66104
Fortis Intertrust Financial Services S.A.	66141	SIGNA R.E.C.P. Development "Am Hof" Beteiligung S.à r.l.	66144
Funinvest S.à r.l.	66110	SIGNA R.E.C.P. Development "Am Hof" S.à r.l.	66116
GeoVera (Luxembourg I) Holdings	66107	SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Be- teiligung S. à r.l.	66144
Gilebbas S.A.	66140	Sparrow S.A.	66105
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l.	66103	Spinosa S.à r.l.	66126
Helium Investment S.C.A.	66120	St Luke S.à r.l.	66101
Hugo Insurance S.A.	66112	St Pierre S.à r.l.	66123
Il Delfino Sàrl	66116	Theolia S.A.	66144
Immobilière de Warken S.A.	66140	Viewpoint S.A.	66109
Indeff S.A.	66101	Wandpark S.A.	66141
Intertrust Financial Engineering S.A.	66137	WD Luxis S.C.A.	66108

Luximo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.800.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.733.

Auszug der Sitzung der Geschäftsführung vom 22. Juni 2009

Die Geschäftsführung beschloss, die Mandate von:

- Herrn Pierre METZLER, wohnhaft in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, als Geschäftsführer;
- Herrn Christoph WEBER, wohnhaft in 70 Kurfürstendamm, D-10709 Berlin als Geschäftsführer;
- Herrn Herbert KAHLICH, wohnhaft in 11 Löwenstrasse, CH-8001 Zürich als Geschäftsführer;
- PRICEWATERHOUSECOOPERS, mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg in ihrer Funktion als Wirtschaftsprüfer;

bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2010 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Juli 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009081778/18.

(090097134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

C & C, Cars & Coaches Travel in Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 115.188.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société,
en date du 16 juin 2009 à 10.00 heures*

L'assemblée générale accepte la démission au 4 février 2009 de Monsieur Serge HEISS, né le 21/07/1965 à Metz de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement Madame Romy LENOIRE, née le 08/09/1958 à Metz et demeurant à F-57000 Metz, 1, rue Vauban en tant qu'administrateur jusqu'au 16 mars de l'an 2012.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Bertrange, le 16 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009081784/18.

(090096368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

C & C, Cars & Coaches Travel in Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 115.188.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société
tenue le 16 juin 2009 à 10.30 heures à Bertrange*

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'article 7 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Madame Romy LENOIRE qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager valablement la société par sa seule signature.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée jusqu'au 16 mars de l'an 2012.

Ainsi, le nombre des administrateurs délégués passe de 1 à 2 membres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009081787/18.

(090096368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Moncrest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.424.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Moncrest S.à.r.l.
tenue le 15 juin 2009 à 11.00 heures à Ettelbruck*

L'assemblée accepte la démission avec effet à ce jour de Monsieur Rob DRIEDUITE, demeurant à NL-CA 2421 Nieuwkoop, 2, Willem De Zwijgerlaan de son poste de gérant.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouveau gérant pour une période indéterminée Monsieur Daniel REDING, né à Ettelbruck le 16 mars 1968 et demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Ettelbruck, le 15 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009081788/18.

(090096365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lotusimmo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 125.394.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé le 26 juin 2009 à la société LOTUSIMMO SA que la société Fegon International SA, exerçant encore sous l'enseigne DE 'IBS - Investor's Business Services', sise à Luxembourg (L-1941) 261, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 72287, a démissionné avec effet immédiat, soit avec effet au 26/06/2009, comme administrateur au sein du Conseil d'Administration de la société LOTUSIMMO SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 125394, et sise à Luxembourg, (L-1230) 5, rue Jean Bertels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour la société Fegon International SA

Claude Karp

Référence de publication: 2009081795/17.

(090097230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Nordborn I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.949.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 juin 2009

1. Mme Brigitte PETERMANN-RACK a démissionné de son mandat de gérante A.
2. M. Charles MEYER a démissionné de son mandat de gérant B.
3. M. Alain HEINZ a démissionné de son mandat de gérant B.
4. Le nombre de gérants a été diminué de six (6) à quatre (4).
5. M. Sebastian KLATT, architect, né à Celle (Allemagne), le 4 août 1962, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, EBBC 6D, route de Trèves, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NORDBORN I S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009082364/19.

(090098270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Landwehr I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.937.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 juin 2009

1. Mme Brigitte PETERMANN-RACK a démissionné de son mandat de gérante A.
2. M. Charles MEYER a démissionné de son mandat de gérant B.
3. M. Alain HEINZ a démissionné de son mandat de gérant B.
4. Le nombre de gérants a été diminué de six (6) à quatre (4).
5. M. Sebastian KLATT, architecte, né à Celle (Allemagne), le 4 août 1962, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, EBBC 6D, route de Trèves, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour LANDWEHR I S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009082365/19.

(090098272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Chamarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 46.708.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juillet 2009

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juillet 2009 au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, les décisions suivantes :

Première résolution.

L'Assemblée Générale décide de révoquer l'administrateur Jean-Marc JORAND avec effet immédiat. Le nombre d'administrateurs passe ainsi de quatre (4) à trois (3).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009082360/18.

(090098191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Babcock & Brown (Romania) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.639.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.167.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 30 juin 2009

Par les résolutions du 30 juin 2009, les associés de la société ont décidé:

- D'accepter la démission de David Dujacquier en tant que gérant de la Société, prenant effet le 22 juin 2009;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. Thomas Drastik, demeurant professionnellement au 5, Aldermanbury Square, GB - EC2V 7HR London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081553/17.

(090097158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Financière Daunou 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.436.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateur suivants:

- Benoît Chéron, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Thierry Lesage, avec adresse au 14, Rue Erasme, L-2010 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Mathieu Paillat, avec adresse au 14, Rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081576/17.

(090096875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

St Luke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 77.878.

Extrait modificatif

L'adresse de l'associé unique a changé:

La société ST NICOLAS S.à r.l., enregistrée sous le numéro B 77862 au R.C.S. Luxembourg, associé unique détenant les 925 parts de la Société, se situe désormais au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ST LUKE S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009081855/17.

(090096997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Indeff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 96.166.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du 14 mai 2009

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Maya Invest Ltd dont le siège social est établi à 7-9 Conway Street, GB-JE2 3NT - Saint Hélier JERSEY, représentée par Madame Maria Keersmaekers, domiciliée 1 cité Millewee à L-8064 Bertrange, qui accepte le mandat
- Monsieur Peter Bresseleers, résidant Erikadreef 6, B-2900 Schoten, qui accepte le mandat
- Monsieur Kris Deroo, résidant Torfhoeken 22, B-2970 Schilde, qui accepte le mandat.

Est nommé Administrateur-délégué et Président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Peter Bresseleers, administrateur-délégué, résidant Erikadreef 6, B-2900 Schoten, qui accepte les mandats.

Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015:

Grant Thornton Lux Audit S.A. dont le siège social est établi 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, qui accepte le mandat.

Peter Bresseleers / Maria Keersmaekers / Luc Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009081630/20.

(090096682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.616.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 2009

L'Assemblée décide de

- réélire Messieurs Jean-Paul LOOS, Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous trois professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010,
- renommer, Deloitte SA en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat de 1 an, se terminant à l'Assemblée Générale de 2010.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBL KEY FUND

KREDIETRUST Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081801/17.

(090097284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.100.

—
Suite au conseil d'administration de la Société BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank tenu le 9 juin 2009, les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation de M. Roman Solodchenko de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 9 juin 2009.
- Nomination de Mme Larissa Zdanovich, née le 22 septembre 1968 à Almaty, Kazakhstan, ayant pour adresse professionnelle le 1/53, microdistrict Orbita 2, Almaty, 050043 Kazakhstan, à la fonction d'administrateur avec effet au 9 juin 2009 jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006, et qui tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BTA Finance Luxembourg S.A. affiliated company of JSC BTA Bank OF JSC BTA BANK

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081808/17.

(090097204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Major Securities Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.984.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 juin 2009

- 1) M. Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 4) M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour MAJOR SECURITIES HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081698/20.

(090096501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Corpogest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.569.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 6 septembre 2008 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix:

- La composition du capital social est dorénavant la suivante:

IMGESTIM DEVELOPMENT LTD	125 parts sociales
OMC Chambers	
PO Box 3152	
Road Town	
Tortola	
Iles Vierges Britanniques	

- Mr DUMERLIAT Jean Pierre né le 30/10/1951 à F-75 Paris, a transféré son domicile au 9, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009082347/20.

(090097855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

Société constituée en date du 19 juillet 2007, selon acte dressé par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, lequel dernier nommé est dépositaire de l'acte original, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007, relation EAC/2007/8708, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 1276 du 3 octobre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009082614/17.

(090098171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

NN Metal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.190.

Rectification du nom d'un administrateur et d'un administrateur délégué

La société souhaite par la présente notifier et faire publier les rectifications suivantes:

- *Administrateur:*

Le nom complet de Mr FISCHER est: Félix Stefan FISCHER.

- *Administrateur Délégué:*

Le nom complet de Mr FISCHER est: Félix Stefan FISCHER.

Pour extrait sincère et conforme

NN METAL HOLDING SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2009081622/17.

(090096298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Schwewi Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 101.168.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2009

Le mandat des administrateurs:

Monsieur Jacquot SCHWERTZER, industriel, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange,
Madame Nathalie MAIER, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange,
Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse
Madame Maryse GREISCH, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des 7 Arpents
et du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves COLSON, demeurant à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwé
sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081718/17.

(090096456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Schwewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 71.602.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2009

Le mandat des administrateurs:

Monsieur Jacquot SCHWERTZER, industriel, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange,
Madame Nathalie MAIER, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange,
Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse,
Madame Maryse GREISCH, demeurant à L-1139 Luxembourg, 90, rue des 7 Arpents
et du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves COLSON, demeurant à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwé
sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081720/17.

(090096424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.987.

1/ Le siège social exact de la société est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

2/ La nouvelle adresse du gérant de type A, Matthew Charles Fleming, est la suivante: 8, Raglan Road, DUBLIN 4, Ballsbridge, Irlande

3/ Par résolutions signées en date du 15 mai 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet au 16 janvier 2009

- Acceptation de la démission de Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B, avec effet au 13 mai 2009

- Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B, avec effet au 13 mai 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009082379/20.

(090097890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Sparrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.298.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} juillet 2009, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:
- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009082370/20.

(090097333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Lomair Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.767.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009.

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009082804/17.

(090097646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Automate Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 89.771.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009082802/17.

(090097653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Fiusari S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.702.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2009.

L'assemblée reconduit le mandat des administrateur, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009082801/17.

(090097718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Abowijs International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 31.922.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009.

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009082808/17.

(090097615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

BRE/Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.375.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 mars 2009, que Blackstone Real Estate Holdings International-B L.P. a transféré ses 50 parts sociales de la classe Z à

- Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des l'Etat d'Alberta (Canada), ayant son siège social au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Registrar of the State of Alberta sous le numéro 9115452.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

BRE/Europe 2 S.à r.l.

BRE/Management S.A.

Sole Manager

Robert W. Simon / Cornelia M. W. van den Broek

Director / Director

Référence de publication: 2009082747/20.

(090097887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pro Conseil Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.327.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Pro Conseil Lux S.A.
Société Anonyme
58, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 88.327

et

Domiciliataire: Maitland Luxembourg S.A.
Société Anonyme
58, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 23 août 2004 est terminé à partir du 15 juin 2009.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2009.

Maitland Luxembourg S.A.
John Kleynhans
Administrateur délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009080154/23.

(090095252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2009.

GeoVera (Luxembourg I) Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.036.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.836.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a transféré son siège social vers le 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

De plus, le gérant B de la société, Monsieur Michel E. Raffoul a changé d'adresse et demeure dorénavant au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Pour GeoVera (Luxembourg I) Holdings
SGG S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2009078652/18.

(090094279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de BNP PARIBAS ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Ambroise de WAZIERES / Daniel POSTAL

Mandataire sub-délégué / Mandataire sub-délégué

Référence de publication: 2009081030/13.

(090097150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

New Luxis S.A., Société Anonyme,

(anc. WD Luxis S.C.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.662.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 10 avril 2009

L'Assemblée Générale a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009081305/17.

(090096318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Benvolio Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 134.889.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 16 juin 2009:

1. que le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg.

Luxembourg, le 17/06/2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009081364/13.

(090096525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

IPSP Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 125.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société IPSP Security S.A., établie et ayant son siège social à ZIC - L-3378 Livange, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.411 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} novembre 2008.

L'assemblée décide:

D'accepter la démission de l'administrateur avec effet au 1^{er} novembre 2008:

- Monsieur Philippe Hoge

De nommer comme administrateur pour une période jusqu'à l'assemblée générale statutaire en 2012:

- Monsieur Michel Vareika

8, rue Killebiërg

L-5762 Hassel

Né le 25 mai 1960 à Etterbreek, Belgique

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009080831/24.

(090095963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

DFP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.906.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société le 19 juin 2009

Il résulte des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 juin 2009 qu'il a été décidé de réélire, pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2009, le commissaire aux comptes de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., dont le siège social est sis au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29501.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009082390/19.

(090097403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Viewpoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.980.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081172/11.

(090097093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

BBEIF LH Sub 03 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.778.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 30 juin 2009

Par les résolutions écrites du 30 juin 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter les démissions de David Dujacquier et Mark Dunstan en tant que gérants de la Société, prenant effet le 30 juin 2009;

- De nommer en tant que gérant de Catégorie B, prenant effet le 30 juin 2009, et pour une durée indéterminée,

* M. Antonello De Filippo, né le 11 février 1976 à Isernia, Italie, et ayant comme adresse professionnelle 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

En conséquence, le conseil de gérance de la Société se compose de:

- M. Mark Hatherly (gérant de Catégorie A);

- M. Antonello De Filippo (gérant de Catégorie B);

- M. Serge Morel (gérant de Catégorie A).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081486/21.

(090096970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Funinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.985.410,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.799.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 juin 2009 que

- Le mandat de Gérante de Catégorie A de Madame Nicole Françoise Bru-Magniez, née le 11 juillet 1938 à Paris (France), demeurant 19, route de la Capite, CH-1223 Coligny (Suisse), a été reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31.12.2009.

- Le mandat de Gérant de Catégorie B de Monsieur Eric Fort, né le 15 août 1963 à Saint Vith (Belgique), demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, a été reconduit, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31.12.2009.

- Le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F Route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Funinvest S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009081337/24.

(090096327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Europ Continents Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.913.

—
Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 39 du 16 février 1987. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 107 du 6 mars 1991. Ensuite, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 422 du 29 août 1996. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 13 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 821 du 28 septembre 2001, et en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 78 du 12 janvier 2006.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la " SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE ", société anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au Registre de Commerce de cette ville sous le No 29b, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme "LE MATERIEL COLONIAL" avec la société anonyme dénommée "SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES", cette dernière ayant été créée à Paris le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 JUIL. 2009.
EUROP CONTINENTS HOLDING
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2009081713/33.

(090096745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

MGE Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.357.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company McARTHURGLEN TRAVEL RETAIL LLC, with its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 4181730,

represented by Mr Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MGE Travel Retail S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 130.357, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 1, 2007, published in the Mémorial C number 2021 of September 18, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of each year, acknowledges that as an exception, the accounting year which has begun on April 1, 2009 will end on December 31, 2009, and decides to amend subsequently article 21 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 21.** The Company's accounting year shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty first day of December of each year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société McARTHURGLEN TRAVEL RETAIL LLC, avec siège à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 4181730,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "MGE Travel Retail S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130.357, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} août 2007, publié au Mémorial C numéro 2021 du 18 septembre 2007,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} avril 2009 prendra fin le 31 décembre 2009, et décide de modifier dès lors l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2009. Relation GRE/2009/2256. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009081858/231/77.

(090098260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Hugo Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.417.

L'an deux mille neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HUGO INSURANCE S.A., ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.417, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1635 en date du 29 août 2006;

L'assemblée est présidée par Martine Wawer, demeurant à F-92100 Boulogne, 58, Quai Le Gallo,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Danilo Giuliani, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 5.000 (cinq mille) actions, représentant intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social vers le 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de transférer le siège social de la société au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ayant pour effet au 1^{er} juillet 2009.

Deuxième résolution

Suite au transfert de siège, l'Article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom et prénom, état civil et résidence, ils ont signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. WAWER, D. GIULIANI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/23900. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009081861/211/47.

(090098070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Nikita II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.350.

In the year two thousand nine, on the tenth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NIKITA II S.A., a public limited company (société anonyme) having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg number B104350, incorporated by deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg) on 11 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 131 of 11 February 2005.

The Articles of Incorporation have been amended by deeds of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg):

- on 2 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 295 of 2 April 2005;
- on 10 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1130 of 2 November 2005,

and by deed of the undersigned notary on 30 April 2009, published in the Mémorial C number 1079 of 28 May 2009.

The meeting is presided by Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the subscribed capital due to contribution in kind by an amount of three million seven hundred and fifty thousand US dollars (USD 3,750,000.-) in order to raise it from its present amount of eight million one hundred

and eighty-one thousand six hundred US dollars (USD 8,181,600.-) to eleven million nine hundred thirty-one thousand six hundred US dollars (USD 11,931,600.-) by the issue of forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) new shares with a par value of eighty US dollars (USD 80.-) having the same right as the existing shares;

2. Subscription and liberation of forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) new shares;
3. Amendment of Article 5, of the articles of association so as to reflect the taken decisions;
4. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afforested agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of three million seven hundred and fifty thousand US dollars (USD 3,750,000.-) in order to raise it from its present amount of eight million one hundred and eighty-one thousand six hundred US dollars (USD 8,181,600.-) to eleven million nine hundred and thirty-one thousand six hundred US dollars (USD 11,931,600.-) by the issue of forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) new shares with a par value of eighty US dollars (USD 80.-) having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The forty-six thousand eight hundred and seventy-five (46,875) new shares have been subscribed and fully paid up, with the agreement of all the shareholders, by the German partnership company KF15 GmbH & Co KG, having its registered office in D-80333 Munich, Kardinal Faulhaber Strasse 15 (Germany), by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim of an amount of three million seven hundred and fifty thousand US dollars (USD 3,750,000.-), existing in its favour and against the company NIKITA II S.A., and by cancellation of such claim to this extent.

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by TEAMAUDIT S.A., with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, who concludes as follows:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 15 mai 2009."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed to be formalised.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The subscribed capital is set at eleven million nine hundred and thirty-one thousand six hundred US dollars (USD 11,931,600.-), consisting of one hundred and forty-nine thousand one hundred and forty-five (149,145) shares having a par value of eighty US dollars (USD 80.-) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand nine hundred and fifty Euro.

The total amount of the increase of the share capital is valued at EUR 2,686,438.86.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIKITA II S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 11 février 2005.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg):

- en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 2 avril 2005;

- en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1130 du 2 novembre 2005,

et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1079 du 28 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par apport en nature à concurrence de trois millions sept cent cinquante mille US dollars (USD 3.750.000,-), pour le porter de son montant actuel de huit millions cent quatre-vingt-un mille six cents US dollars (USD 8.181.600,-) à onze millions neuf cent trente et un mille six cents US dollars (USD 11.931.600,-) par la création et l'émission de quarante-six mille huit cent soixante-quinze (46.875) actions nouvelles, d'une valeur nominale de quatre-vingts US dollars (USD 80,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des nouvelles actions;

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises;

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de trois millions sept cent cinquante mille US dollars (USD 3.750.000,-), pour le porter de son montant actuel de huit millions cent quatre-vingt-un mille six cents US dollars (USD 8.181.600,-) à onze millions neuf cent trente et un mille six cents US dollars (USD 11.931.600,-) par la création et l'émission de quarante-six mille huit cent soixante quinze (46.875) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre-vingts US dollars (USD 80,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les quarante-six mille huit cent soixante quinze (46.875) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées, avec l'accord de tous les actionnaires, par la société en commandite allemande KF15 GmbH & Co KG, ayant son siège social à D-80333 Munich, Kardinal Faulhaber Strasse 15 (Allemagne), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille US dollars (USD 3.750.000,-) existant à son profit et contre la société NIKITA II S.A., et par annulation de cette créance à due concurrence.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant TEAMAUDIT S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut comme suit:

66116

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 15 mai 2009."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital souscrit est fixé à onze millions neuf cent trente et un mille six cents US dollars (USD 11.931.600,-) représenté par cent quarante-neuf mille cent quarante-cinq (149.145) actions ayant une valeur nominale de quatre-vingts US dollars (USD 80,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille neuf cent cinquante Euros.

Le montant total de l'augmentation de capital est évalué à EUR 2.686.438,86.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2009. Relation GRE/2009/2209. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009081860/231/164.

(090098253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

II Delfino Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7572 Mersch, 14, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 134.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009082232/10.

(090097501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

SIGNA R.E.C.P. Development "Am Hof" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairfontaine.

R.C.S. Luxembourg B 142.229.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009081067/11.

(090097155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Financière Daunou 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.286.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 juin 2009, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Benoit Chéron, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Thierry Lesage, avec adresse au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009081578/16.

(090096877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Natana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.897.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company "FORTUNY ENERGIA SL", registered with the "Registro Mercantil de Madrid", Spain, under number M-433524, having its registered office at 28- Madrid, Spain, calle José Abascal 38-6° derecha,

represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

That following the transfer on April 29, 2009 of all the two hundred and fifty (250) sharequotas by the company "ECOREAL S.A." to the appearing party duly accepted in accordance with article 1690 of the civil code, the latter is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "NATANA INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 139.897, incorporated by deed of the undersigned notary on June 19, 2008, published in the Mémorial C number 1825 of July 24, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

A nominal value of one Euro (EUR 1.-) per sharequota is adopted and the existing two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each are exchanged for twelve thousand and five hundred (12,500) sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The corporate capital is increased to the extent of eight hundred and thirty-three Euro (EUR 833.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand three hundred and thirty-three Euro (EUR 13,333.-) by the issue of eight hundred and thirty-three (833) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Third resolution

The company "EOLOATLÂNTICO, Lda.", registered with the Commercial Registry in Lisbon, Portugal, under number 508.961.297, having its registered office at Rua Tierno Galvan, Edificio Amoreiras, Torre 3, Piso 10, Lisbon, Portugal, is accepted as new shareholder of "NATANA INVESTMENTS S.à r.l." and the appearing party waives its preferential subscription right.

Subscription - Payment

There now appeared Mr Alain THILL, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the company "EOLOATLÂNTICO, Lda.", pre-named, the eight hundred and thirty three (833) new sharequotas with a nominal value

of one Euro (EUR 1.-) each and paying said sharequotas fully by contribution in cash of eight hundred and thirty-three Euro (EUR 833.-) plus a share premium of one million seven hundred six thousand three hundred and fifty-four Euro and fifty Cent (EUR 1,706,354.50).

Proof of the contribution in cash of one million seven hundred seven thousand one hundred and eighty-seven Euro and fifty Cent (EUR 1,707,187.50) has been given to the undersigned notary by a bank certificate so that as of now said amount is at the free disposal of the private limited company (société à responsabilité limitée) "NATANA INVESTMENTS S.à r.l.", pre-named.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The corporate capital is set at thirteen thousand three hundred and thirty-three Euro (EUR 13,333.-) represented by thirteen thousand three hundred and thirty-three (13,333) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Fifth resolution

The fourth paragraph of article twelve of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 12. (paragraph 4).** In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties as follows:

- a) in connection with transactions which do not exceed five thousand Euro (EUR 5,000.-) per transaction, by the sole signature of any manager,
- b) in connection with transactions which exceed five thousand Euro (EUR 5,000.-) per transaction, by the joint signatures of two managers of the category A together with one manager of the category B."

Sixth resolution

Discharge is given to the resigning manager, Mr Paul MARX, for the performance of his mandate.

Seventh resolution

The number of managers is increased from one to nine.

Eighth resolution

Mr Eduardo RODRIGUEZ PALOMAR, company director, born on June 29, 1971 in Madrid, Spain, residing at Las Rozas de Madrid, Madrid, Spain, C. Santa Ines 5, Mr Fernando TAMAYO MADURGA, company director, born on December 6, 1977 in Madrid, Spain, residing at Madrid, Spain, C. Caleruega 34 7 A, Mr José Maria PERNIA GARCIA, company director, born on May 10, 1978 in Madrid, Spain, residing at Madrid, Spain, C. José Abascal 38, 6°, and Mr Paulo Alexandre DIAS CAETANO, company director, born on July 16, 1966 in Angola, residing professionally at Rua Tierno Galvan, Edificio Amoreiras, Torre 3, Piso 10, Lisbon, Portugal, are appointed as managers of the category A for an unlimited duration.

Ninth resolution

Mr Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Xavier SOULARD, company director, born on August 14, 1980 in Châteauroux, France, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Mr Mikaël GUTIERREZ RUIZ, born on October 18, 1979 in Liège, Belgium, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Hans DE GRAAF, company director, born on April 19, 1950 in Reeuwijk, The Netherlands, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed as managers of the category B for an unlimited duration.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société "FORTUNY ENERGIA SL", enregistrée auprès du "Registro Mercantil de Madrid", Espagne, sous le numéro M-433524, avec siège à 28-Madrid, Spain, calle José Abascal 38-6° derecha,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que suite au transfert en date du 29 avril 2009 de toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales par la société "ECOREAL S.A." à la comparante dûment accepté conformément à l'article 1690 du code civil, celle-ci est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "NATANA INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.897, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1825 du 24 juillet 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par part sociale est adoptée et les deux cent cinquante (250) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune sont échangées contre douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de huit cent trente-trois Euros (EUR 833,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à treize mille trois cent trente-trois Euros (EUR 13.333,-), par l'émission de huit cent trente-trois (833) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

La société "EOLOATLÂNTICO, Lda.", enregistrée auprès du Registre de Commerce de Lisbonne, Portugal, sous le numéro 508.961.297, avec siège à Rua Tierno Galvan, Edificio Amoreiras, Torre 3, Piso 10, Lisbonne, Portugal, est acceptée comme nouvelle associée de "NATANA INVESTMENTS S.à r.l." et la comparante renonce à son droit de souscription préférentiel.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur Alain THILL, pré-nommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la société "EOLOATLÂNTICO, Lda.", pré-nommée, les huit cent trente-trois (833) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer entièrement par apport en espèces de huit cent trente-trois Euros (EUR 833,-) plus une prime d'émission de un million sept cent six mille trois cent cinquante-quatre Euros et cinquante Cents (EUR 1.706.354,50).

La preuve de l'apport en espèces de un million sept cent sept mille cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante Cents (EUR 1.707.187,50) a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire de sorte que ladite somme est dès à présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée "NATANA INVESTMENTS S.à r.l.", prénommée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à treize mille trois cent trente-trois Euros (EUR 13.333,-), représenté par treize mille trois cent trente-trois (13.333) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Cinquième résolution

Le quatrième alinéa de l'article douze des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 12. (alinéa 4).** En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers comme suit:

a) dans le cadre d'opérations n'excédant pas cinq mille Euros (EUR 5.000,-) par opération, par la seule signature de chaque gérant,

b) dans le cadre d'opérations excédant cinq mille Euros (EUR 5.000,-) par opération, par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B."

Sixième résolution

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Paul MARX, pour l'exercice de son mandat.

Septième résolution

Le nombre des gérants est augmenté d'un à neuf.

Huitième résolution

Monsieur Eduardo RODRIGUEZ PALOMAR, administrateur de sociétés, né le 29 juin 1971 à Madrid, Espagne, demeurant à Las Rozas de Madrid, Madrid, Espagne, C. Santa Ines 5, Monsieur Fernando TAMAYO MADURGA, administrateur de sociétés, né le 6 décembre 1977 à Madrid, Espagne, demeurant à Madrid, Espagne, C. Caleruega 34 7 À, Monsieur José Maria PERNIA GARCIA, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1978 à Madrid, Espagne, demeurant à Madrid, Espagne, C. José Abascal 38, 6°, et Monsieur Paulo Alexandre DIAS CAETANO, administrateur de sociétés, né le 16 juillet 1966 en Angola, demeurant professionnellement à Rua Tierno Galvan, Edificio Amoreiras, Torre 3, Piso 10, Lisbonne, Portugal, sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né le 14 août 1980 à Châteauroux, France, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Mikaël GUTIERREZ RUIZ, administrateur de sociétés, né le 18 octobre 1979 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1950 à Reeuwijk, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille cinq cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2009. Relation GRE/2009/2139. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009081856/231/185.

(090098275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Helium Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 123.981.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HELIUM INVESTMENT S.C.A., a Luxembourg corporate partnership by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.981, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, acting on behalf

of Maître Jean SECKLER, prenamed, on January 25, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 554, of April 6, 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on February 6, 2007, published with the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1056 of June 5, 2007.

The meeting is presided by Mr Guillaume DEFLANDRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas GROSJEAN, lawyer, residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Vincent LINARI-PIERRON, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.978, (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg corporate partnership by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124.148, (iii) Mr Ebbe JACOBSEN, born on June 10, 1949, in Denmark, manager, residing at Henri de Winterlei 17, B-2930 Brasschaat, Belgium (iv) M David BIEBER, born on February 2, 1955, in CT, United states of America, manager, residing at 40 Romano Ct., East Greenwich RI 02818, United states of America (v) Mr Claude MELLOR, born on October 8, 1951 in France, manager, residing at 16, avenue Guillaume Apollinaire, F-92150 Saint-Germain Les Corbeil, France (vi) Mr. Jacques MONMARSON, born on July 2, 1962 in France, manager, residing at 61, route de Melun, F-77240 Seine Port, France (vii) Mrs Nathalie NOWAK, born on March 1, 1965, in France, manager, residing at 5 domaine de la Duchée, le Loup Perdu, F-78121 Crespières, France (viii) Mrs Cheryl SCHULTE, born on April 1, 1966, in MD, United States, manager, residing at 8018 Merry Chase Ct, Glen Burnie, MD 21061, United States of America (ix) Mr. Patrick COURVOISIER, born on June 14, 1958 in France, manager, residing at 38, rue Charles Silvestri, F-94300 Vincennes, France (x) Mr Olof PERSSON, born on February 22, 1948, in Sweden, manager, residing at 20 C Raco, Sant Pere de Ribes, Barcelona, Spain (xi) Ms Fabienne FODOR, born on September 28, 1968, in Rocourt, Belgium, residing at 98, Jagersdreef, 2950 Kapellen, Belgium (xii) Mr Michael LAURI, born on September 4, 1964, in Queens, New York, residing at 10, Lockward Road, Caldwell New Jersey, 07006, United States of America and (xiii) Mr Hyun SUK KIM, born on October 1st, 1952 in Korea, residing at 3292 Wallace Dr., New Castel PA 16105, United States of America, are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Mr Vincent LINARI-PIERRON, prequalified, by virtue of thirteen proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares and (ii) 46,818,900 (forty-six million eight hundred eighteen thousand nine hundred) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company in order to amend the date of the annual general meeting of the Shareholders of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolution has been taken at the unanimity:

Sole resolution

It is unanimously resolved to amend the article 10 of the articles of association of the Company in order to amend the date of the annual general meeting of the Shareholders of the Company, (being noted that such amendment shall apply for the approval of the annual accounts of the Company as of December 31, 2008) which shall be read as follows:

" Art. 10. Meetings of Shareholders.

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of June at 2.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company have been estimated at about one thousand and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HELIUM INVESTMENT S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.981, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 25 janvier 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 554, du 6 avril 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 6 février 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1056 du 5 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas GROSJEAN, avocat, domicilié à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent LINARI-PIERON, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- (i) HELIUM S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.978, (ii) HELIUM SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124148, (iii) Mr Ebbe JACOBSEN, né le 10 juin, 1949, au Danemark, manager, domicilié à Henri de Winterlei 17, B-2930 Brasschaat, Belgique (iv) M. David BIEBER, né le 2 février, 1955, au CT, Etats Unis d'Amérique, manager, domicilié à 40 Romano Ct., East Greenwich RI 02818, Etats Unis d'Amérique (v) M. Claude MELLOR, né le 8 octobre, 1951 en France, manager, domicilié à 16, avenue Guillaume Apollinaire, F-92150 Saint-Germain Les Corbeil, France (vi) M. Jacques MONMARSON, né le 2 juillet, 1962 en France, manager, domicilié à 61, route de Melun, F-77240 Seine Port, France (vii) Mme. Nathalie NOWAK, née le 1 mars 1965, in France, manager, domiciliée à 5 domaine de la Duchèe, le Loup Perdu, F-78121 Crespières, France (viii) Mme Cheryl SCHULTE, née le 1 avril, 1966, au MD, Etats Unis d'Amérique, manager, domiciliée à 8018 Merry Chase Ct, Glen Burnie, MD 21061, Etats Unis d'Amérique (ix) M. Patrick COURVOISIER, né le 14 juin, 1958 en France, manager, domicilié à 38, rue Charles Silvestri, F-94300 Vincennes, France et (x) M. Olof PERSSON, né le 22 février, 1948, en Suède, manager, domicilié à 20 C Raco, Sant Pere de Ribes, Barcelone, Espagne (xi) Melle Fabienne FODOR, née le 28 septembre, 1968, à Rocourt, Belgique, domiciliée au 98, Jagersdreef, 2950 Kapellen, Belgique (xii) M. Michael LAURI, né le 4 septembre, 1964, dans le Queens, à New York, domicilié au 10, Lockward Road, Caldwell New Jersey, 07006, Etats-Unis d'Amérique et (xiii) M. Hyun SUK KIM, né le 1^{er} Octobre, 1952, en Corée, domicilié au 3292 Wallace Dr., New Castel PA 16105, Etats-Unis d'Amérique sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, préqualifié, en vertu de treize procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 100.000 (cent mille) actions de commandités et (ii) 46.818.900 (quarante-six millions huit cent dix-huit mille neuf cents) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de tenue de l'assemblée générale des Actionnaire de la Société; et

2. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de tenue de l'assemblée générale des Actionnaire de la Société (étant noté que ladite modification est applicable pour l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ont été estimés à mille cinquante euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEFLANDRE - GROSJEAN - LINARI-PIERRON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2009. Relation GRE/2009/2279. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009081854/231/150.

(090098210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

St Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.125.796,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.715.

Extrait modificatif

L'adresse de l'associé unique a changé:

- La société ST YVETTE S.à r.l., enregistrée sous le numéro B40962 ay R.C.S. Luxembourg, associé unique détenant les 36316 parts de la Société, se situe désormais au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

St Pierre S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009081859/17.

(090096980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Lock Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.968.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of LOCK SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127.968, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on April 24, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1374 of July 5, 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on August 9, 2007, published with the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2324 of October 10, 2007.

The meeting is presided by Mr Guillaume DEFLANDRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas GROSJEAN, lawyer, residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Vincent LINARI-PIERRON, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) LOCK INVESTMENT S.à r.L, a Luxembourg corporate partnership limited (société à responsabilité limitée), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 122.401, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and Wales, having its registered office at 9, South Street, London W1K 2XA, (v) ATE ADVANCED TECHNOLOGIES ESTABLISHMENT, an "anstalt" established under the laws of Liechtenstein, having its registered office at 39, Kirchstrasse, Vaduz, FL-9490, Liechtenstein, (vi) AVB ESTABLISHMENT, an "anstalt" established under the laws of Liechtenstein, having its registered office at 39, Kirchstrasse, Vaduz, FL-9490, Liechtenstein, (vii) Mr Marius Lech RACZYNSKI, born on April 4, 1973, in Poland, manager, residing in Warsaw, at ul. Kormoranow 1E, 02-836, Poland, (viii) Mr Zbigniew Jan RACZYNSKI, born on February 1st, 1952, in Poland manager, residing in Warsaw, at ul. Kormoranow 1D, 02-836, Poland, (ix) Mr Krzysztof Stefan BARTOSIAK, born on February 23, 1974, in Poland, manager, residing in Warszawa 02-495, ul. Dzieci Warszawy 29m.53, Poland, (x) Mr Jacek Wojciech ANTCZAK born on April 17, 1973, manager, residing in Poznan 60-461, at ul. Krajenecka 40, Poland, and (xi) Mr Jaroslaw KUBACKI, born on November 23, 1973, manager, residing in Kamionka 05-502, ul. Przy Stawie 37, Poland, are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Mr Vincent LINARI-PIERRON, prequalified, by virtue of eleven proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 1,000 (one thousand) unlimited shares and the 185,727 (one hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-seven) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company in order to amend the date of the annual general meeting of the Shareholders of the Company; and

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolution has been taken at the unanimity:

Sole resolution

It is unanimously resolved to amend the article 10 of the articles of association of the Company in order to amend the date of the annual general meeting of the Shareholders of the Company, (being noted that such amendment shall apply for the approval of the annual accounts of the Company as of December 31, 2008) which shall be read as follows:

" **Art. 10. Meetings of Shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of June at 2.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him."

Costs

It is unanimously resolved that the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company have been estimated at about one thousand and twenty-five Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOCK SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.968, constituée par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 24 avril 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1374 du 5 juillet 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 9 août 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2324 du 10 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas GROSJEAN, avocat, domicilié à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent LINARI-PIERON, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- (i) LOCK INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.401, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son établissement principal à 9, South Street, London W1K 2XA, (v) ATE ADVANCED TECHNOLOGIES ESTABLISHMENT, un "anstalt" constitué sous les lois du Liechtenstein, ayant son principal établissement à 39, Kirchstrasse, Vaduz, FL-9490, Liechtenstein, (vi) AVB ESTABLISHMENT, un "anstalt" constitué sous les lois du Liechtenstein, ayant son principal établissement à 39, Kirchstrasse, Vaduz, FL-9490, Liechtenstein, (vii) Mr Marius Lech RACZYNSKI, né le 4 avril 1973, en Pologne, manager, domicilié à Varsovie à ul. Kormoranow 1E, 02-836, Pologne (viii) Mr Zbigniew Jan RACZYNSKI, né le 1^{er} février 1952, en Pologne, manager, domicilié à Varsovie, à ul. Kormoranow 1D, 02-836, Pologne (ix) Mr Krzysztof Stefan BARTOSIAK, né le 23 février 1974, en Pologne, manager, domicilié à Varsovie à 02-495, ul. Dzieci Warszawy 29m.53, Pologne, (x) Mr Jacek Wojciech ANT CZAK né le 17 avril 1973, manager, domicilié à Poznan à 60-461, ul. Krajenecka 40, Pologne and (xi) Mr Jaroslaw KUBACKI, né le 23 novembre, 1973, manager, domicilié à Kamionka à 05-502, ul. Przy Stawie 37, Pologne, sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, préqualifié, en vertu de onze procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 1.000 (mille) actions de commandités et les (ii) 185.727 (cent quatre-vingt cinq mille sept cent vingt-sept) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de tenue de l'assemblée générale des Actionnaire de la Société; et

2. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de tenue de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (étant noté que ladite modification est applicable pour l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter."

Coûts

Il est décidé que les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ont été estimés à mille vingt-cinq euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEFLANDRE - GROSJEAN - LINARI-PIERON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2009. Relation GRE/2009/2280. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009081853/231/147.

(090098215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Spinosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.834.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth of June.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Spinosa Limited", (the "Company"), a company incorporated and governed under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3174, 197, Main Street, Palm Chambers (BVI), inscribed in the Companies' Registry of Tortola as an International Business Company under the number 14640, incorporated originally on April 10th 1989; with its Memorandum and Articles of Association modified for the last time on January 10th 2007;

The meeting is presided by Mr. Pierre VALLA, companies' director, residing in Mamaroneck, 507 The Parkway, New York, (United States of America).

The Chairman appoints Mr. Henri de CROUY-CHANEL, companies' director, residing in L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, as secretary.

The meeting elects Mr. Alexandre MARGUET, companies' director, residing in L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

The Chairman declares and requests the notary to act:

1) The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxy-holder.

This attendance list, signed "ne varietur" by the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

In the same way the proxies of the represented shareholders at the meeting, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The shares representing the entire subscribed capital are all subscribed, present or represented at this meeting and the shareholders present or represented have full knowledge of the agenda, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II) The agenda of the meeting is the following:

1. To accept the resignation of the current directors of the Company, namely Mr. Robert HERBELEIN, Mr. Margrit LAPOSTOLLE and Mr. Stephan BREITENSTEIN;

2. To appoint Mr. Pierre VALLA, born in Valence (France), on 14th October 1947 residing at Mamaroneck, New York, 507 The Parkway and Mr. Henri de CROUY-CHANEL, born in Buenos-Aires (Argentina), on 29th March 1947 residing in L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, as managers ("gérants") of the Company;

3. To further confirm the delegation to AUREA FINANCE COMPANYY of all the power to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg;

4. To confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands nationality;

5. To adopt the form and to transform the Company to the extent necessary into a Luxembourg private limited liability company and to amend the Company's corporate name into "Spinosa S.à r.l.";

6. To fully restate the Company's articles of association;

7. To fix the registered office of the Company at L-7307 Steinsel, 50, rue Basse;

8. Miscellaneous

III) The following documents have been submitted to the meeting:

- a certified copy of the minutes of the general meeting of Shareholders held on 29th April 2009 which decided to transfer the registered office to the Grand Duchy of Luxembourg; and

- the interim balance sheet dated 31st March 2009 stating that the net asset value of the Company amounts to six millions nine hundred and seventy-two thousand Euros (6 972 000.- EUR).

All above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The aggregate amount of the assets and liabilities of the Company's results from the before-said financial situation.

A report issued by the independent auditor "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abbreviation "CLERC", a public limited company established and having its registered office in L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, dated June 8th, 2009, concludes as follows:

"Conclusion

On the basis of the work carried out by us and described above and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the assets and liabilities resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the net asset value of the Company of EUR 6,972,000."

The said report, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting accepts the resignation of Mr. Robert HERBELEIN, Mrs. Margrit LAPOSTOLLE and Mr. Stephan BREITENSTEIN as directors of the Company and gives them full and entire discharge from their office.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Mr. Pierre VALLA, companies' director, born in Valence (France), on the 14th of October 1947, residing in Mamaroneck, 507 The Parkway, New York, (United States of America), and Mr. Henri de CROUY-CHANEL, companies' director, born in Buenos-Aires (Argentina), on the 29th of March 1947, residing in L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, as managers ("gérants") of the Company for a term of four years which will expire on the presentation of the 2012 accounts to the shareholders.

Third resolution

The general meeting resolves to confirm the delegation to "AUREA FINANCE COMPANYY", a public limited company governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office in L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscribed

in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 47028, of all the power to perform all the formalities and to effect all the deregistration, registrations and publications respectively in the British Virgin Islands and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and the effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The general meeting resolves to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Fifth resolution

The general meeting resolves to adopt the form of and to transform the Company to the extent necessary into, a Luxembourg private limited liability company and to amend the Company's corporate name into "Spinosa S.à r.l."

Sixth resolution

The general meeting resolves to fully restate the Company's articles of association and to adopt the following articles of association in English and in French, the English text being prevailing in case of divergences between the English and the French text:

Art. 1. Corporate form. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. Denomination. The denomination of the Company is "Spinosa S.a r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Steinsel.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at six million nine hundred and seventy-two thousand Euros (EUR 6,972,000.-), represented by fifteen thousand (15 000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of four hundred and sixty-four Euros and eighty Cents (EUR 464,80) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and Signatory Power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of Managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the tenth of the month of June, at 3:00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the first day of January and ends on the thirty first day of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s).

The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15 - Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution

The general meeting resolves to fix the registered office of the Company at L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Eighth resolution

Notwithstanding article 12, the first accounting year under Luxembourg legislation begins on the date of the present deed and ends on December 31, 2009.

Ninth resolution

The general meeting states that the fifteen (15,000) shares are held by:

- "Anon Trust", a Trust governed under the laws of the Cook Islands, established and having its registered office at Portcullis TrustNet (Cook Islands) Limited, 3/F BCI House, PO Box 208, AVARUA, Rarotonga, Cook Islands, 3750 shares;
- "Paenan LLC", a company governed under the laws of Delaware (USA) established and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, incorporated on the 15th of December 2008, 3750 shares;
- "Enidno Trust", a Trust governed under the laws of the Cook Islands, established and having its registered office at Portcullis TrustNet (Cook Islands) Limited, 3/F BCI House, PO Box 208, AVARUA, Rarotonga, Cook Islands, 3750 shares;
- "ZRH Nominees (0067) Ltd", a company governed under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, inscribed in the Companies' Registry of the British Virgin Islands under the number 318306, 3750 shares.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at four thousand four hundred Euros.

WHEREOF the present deed was drawn up in Steinsel, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Spinosa Limited", (la "Société"), une société constituée sous et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3174, 197, Main Street, Palm Chambers (IVB), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola en tant que "International Business Company" sous le numéro 14640, constituée le 10 avril 1989 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 10 janvier 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre VALLA, administrateur de sociétés, demeurant à Mamaroneck, 507 The Parkway, New York, (Etats-Unis d'Amérique).

Le Président désigne Monsieur Henri de CROUY-CHANEL, administrateur de sociétés, demeurant à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, demeurant à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, comme scrutateur.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée à avec lui.

Pareillement, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont toutes souscrites, présentes ou représentées à l'Assemblée et les actionnaires présents et représentés ont pleine connaissance de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

II) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Accepter la démission des administrateurs actuels de la Société, savoir Monsieur Robert HERBELEIN, Monsieur Margrit LAPOSTOLLE et Monsieur Stephan BREITENSTEIN;

2. Nommer Monsieur Pierre VALLA, né à Valence (France), le 14 octobre 1947, demeurant à Mamaroneck, New York, 507 The Parkway, et Monsieur Henri de CROUY-CHANEL, né à Buenos-Aires (Argentine), le 29 mars 1947, demeurant à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, en qualité de gérants de la Société;

3. Déléguer ensuite tous pouvoirs à AUREA FINANCE COMPANY aux fins de remplir toutes les formalités nécessaires et de réaliser toute radiation, enregistrement et publication, tant aux Iles Vierges Britanniques, qu'au Grand-Duché de Luxembourg, et ce en vue du transfert direct du siège social et de l'administration centrale de la Société vers le Luxembourg;

4. Attester que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques reste, sans aucune restriction, la propriété pleine et entière de la Société devenue directement luxembourgeoise, laquelle reprendra tous les avoirs et gardera à sa charge toutes les obligations de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques;

5. Adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et modifier la Société en conséquence, et changer la raison sociale de la Société en "Spinosa S.à.r.l.";

6. Procéder à la refonte complète des statuts de la Société;

7. Fixer le siège social de la Société à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse;

8. Divers.

III) Les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- une copie certifiée conforme du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 29 avril 2009 et décidant du transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg, et

- le bilan intermédiaire au 31 mars 2009 statuant que la valeur nette de la Société s'élève à six millions neuf cent soixante-douze mille Euros (EUR 6.972.000,-).

Tous les documents précités seront signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée.

Un rapport émis par le réviseur indépendant "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", une société anonyme établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, daté du 8 juin 2009, conclut comme suit:

"Conclusion

Sur la base des travaux que nous avons réalisés tels que décrits ci-dessus et des documents que nous avons reçus, nous pouvons émettre la conclusion suivante:

Aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur des actifs et passifs résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus ne correspond pas au moins à une valeur d'actif net pour la Société 6.972.000,- EUR."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Robert HERBELEIN, Monsieur Margrit LAPOSTOLLE et Monsieur Stephan BREITENSTEIN comme administrateurs de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Pierre VALLA, administrateur de sociétés, né à Valence (France), le 14 octobre 1947, demeurant à Mamaroneck, 507, The Parkway, New York, Mamaroneck, 507, The Parkway (Etats-Unis d'Amérique), et Henri de CROUY-CHANEL, administrateur de sociétés, né à Buenos-Aires (Argentine), le 29 mars 1947, demeurant à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, en qualité de gérants de la Société pour une durée de quatre ans prenant fin lors de la présentation aux associés des comptes de 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs à "AUREA FINANCE COMPANY", une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47028, aux fins de remplir toutes les formalités nécessaires et de réaliser toute radiation, enregistrement et publication, tant aux Iles Vierges Britanniques, qu'au Grand-Duché de Luxembourg, et ce en vue du transfert direct du siège social et de l'administration centrale de la Société vers le Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attester que l'ensemble de l'actif et du passif de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques reste, sans aucune restriction, la propriété pleine et entière de la Société devenue directement luxembourgeoise, laquelle reprendra tous les avoirs et gardera à sa charge toutes les obligations de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et de modifier la Société en conséquence, et de changer la raison sociale de la Société en "Spinosa S.à r.l."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et d'adopter les versions anglaise et française qui suivent, le texte anglais étant prépondérant en cas de divergence entre les deux textes:

" **Art. 1^{er}. Forme juridique.** Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois respectives, et plus particulièrement par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Sauf stipulations contraires des Statuts, la Société peut fournir toute aide financière à ses filiales ou sociétés affiliées, telle que, entre autres, prêter des fonds ou consentir des garanties ou des sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Sauf stipulations contraires des Statuts, la Société peut emprunter de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, instruments financiers, actions, créances et certificats de dépôt.

La Société peut en outre investir dans l'immobilier, dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier de quelque nature ou origine que ce soit. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes

opérations commerciales, industrielles ou financières susceptibles de favoriser la réalisation ou le développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Dénomination. La dénomination de la Société prendra est "Spinosa S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à tout autre endroit de la commune où il se trouve par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital de la Société est fixé à six millions neuf cent soixante-douze mille Euros (EUR 6.972.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales (ci-après "Parts") d'une valeur nominale de quatre cent soixante-quatre Euro et quatre-vingts Cents (EUR 464,80) chacune, toutes intégralement souscrites. et entièrement libérées.

6.2 - Augmentation et réduction du capital

Le capital peut être augmenté ou diminué à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites de l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de Parts existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts

Les Parts sont indivisibles à l'égard de la Société, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner un mandataire unique pour se faire représenter auprès de la Société.

6.5 - Transfert des Parts

Les Parts sont librement cessibles en cas d'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, elles peuvent toutes être cédées dans les conditions de fond et de forme prévues par les articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de Parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés. Elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 - Enregistrement des Parts

Toutes les Parts sont représentées par des certificats de participation à personne déterminée et font l'objet d'une inscription dans le registre des associés prévu à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gestion.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués, avec ou sans motif, à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve des dispositions de l'article 7.3, paragraphe 2 ci-dessous, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour représenter la Société en toutes circonstances à l'égard des tiers et en justice, de même que pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants.

Dans le cas de tâches spécifiques, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents temporaires.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance fixera les responsabilités et émoluments (éventuels) de cet agent, la durée de sa mission ainsi que tout autre aspect en relation avec son intervention.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être associé et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les décisions prises par le conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal signé, soit par les gérants et, le cas échéant, par le président et le secrétaire, soit par un notaire, avant d'être conservé dans le dossier social de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou un des gérants.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer en assemblée que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

En cas de pluralité de gérants, les décisions seront prises à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Dans ce cas, les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyée par lettre, télécopie ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera réputée se tenir à Luxembourg.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. Toute participation à une réunion par un de ces moyens convoquée et présidée par un associé sis à Luxembourg équivaut à une présence en personne à une telle réunion qui sera alors réputée se tenir à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction existant entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera modifié ou rendu caduc par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou autre cadre de la Société jouit d'un intérêt personnel dans cette autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, cadre ou employé. A moins qu'il n'en soit disposé autrement ci-après, tout gérant ou cadre de la Société qui occupe un poste de gérant, associé, cadre ou employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société devra entrer en relation d'affaires par contrat ou autrement ne se verra pas pour autant, en raison de ce lien avec cette autre société ou entreprise, empêché de délibérer, voter ou intervenir sur les points relatifs au contrat ou à la relation d'affaires dont il est question.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où un gérant de la Société peut bénéficier d'un intérêt personnel quelconque dans une opération de la Société, quelle qu'elle soit, il devra en informer le conseil de gérance et ne pourra ni délibérer ni voter sur cette opération, et tant cette opération que l'intérêt du gérant ou cadre dans cette opération devront être rapportés à l'associé unique ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale extraordinaire. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, tout associé peut prendre part aux décisions, quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre des Parts qu'il possède. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification aux Statuts, à l'exception d'un changement de nationalité de la Société qui requiert l'unanimité, sont délibérées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, suivant les dispositions légales,

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale ordinaire. Dès lors que la Société compte plus de vingt-cinq associés, et conformément à l'article 196 de la Loi, une assemblée générale annuelle se tiendra le 10 juin à 15:00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir en dehors du territoire luxembourgeois si et seulement si, de l'avis du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exige.

Art. 11. Surveillance. Dès lors que la Société compte plus de vingt-cinq associés, et conformément à l'article 200 de la Loi, les opérations feront l'objet d'une surveillance confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non. En cas de plusieurs commissaires, ceux-ci se réuniront pour former le conseil de surveillance.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire contenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Tout associé peut, par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social communication de l'inventaire, du bilan, du compte de profits et pertes et, le cas échéant, du rapport du conseil de surveillance constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 - Principes généraux

Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde restant des bénéfices nets peut être réparti entre les associés à proportion de leur part dans le capital social.

13.2 - Acomptes sur dividendes

Le versement d'acomptes sur dividendes n'est autorisé que dans le respect le plus strict des règles définies par le présent article 13.2 et se trouve en outre soumis aux conditions telles que déterminées par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ainsi que le(s) associé(s).

Seul le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est habilité à se prononcer en faveur d'un acompte sur dividendes et à en autoriser la distribution en fonction des circonstances et de l'intérêt général de la Société.

A cet égard, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est seul compétent pour apprécier le montant des sommes disponibles pouvant être distribué et le moment propice à une telle distribution, et ce sur base des documents probants et principes décrits sous cette section, tout en tenant compte des accords éventuels passés de temps en temps entre les associés.

Pour statuer, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance devra en outre s'appuyer sur un état comptable intérimaire établi moins de deux mois avant sa décision et laissant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves conformément à la Loi ou aux Statuts.

Enfin, le versement d'acomptes sur dividendes sera limité au montant du résultat distribuable tel qu'il apparaît dans l'état comptable intérimaire de la Société dont parlé ci-avant. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut mandater un réviseur indépendant pour vérifier cet état comptable intérimaire et certifier le montant disponible pour la distribution.

En tout état de cause, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi qui stipule que la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis est admise contre les associés qui les ont reçus. L'action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société n'est point dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par décision du/des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la Société à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Huitième résolution

Par dérogation à l'article 12, le premier exercice comptable sous l'empire de la législation luxembourgeoise commence le jour du présent et se terminera le 31 décembre 2009.

Neuvième résolution

L'assemblée générale constate que les quinze mille (15.000) parts sociales sont détenues par:

- "Anon Trust", un Trust selon la législation des Iles Cook, établi et ayant son siège social chez Portcullis TrusNet (Cook Islands) Limited, 3/F BCI House, PO Box 208, AVARUA, Rarotonga, Cook Islands, 3750 parts sociales;
- "Paenan LLC", une société régie par les lois du Delaware, U.S.A., établie et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A. créée le 15 décembre 2008, 3750 parts sociales;
- "Enidno Trust", un Trust selon la législation des Iles Cook, établi et ayant son siège social chez Portcullis TrusNet (Cook Islands) Limited, 3/F BCI House, PO Box 208, AVARUA, Rarotonga, Cook Islands, 3750 parts sociales;
- "ZRH Nominees (0067) Ltd", une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 318306, 3 750 parts sociales.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille quatre cents Euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Steinsel, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VALLA - CROUY-CHANEL - MARGUET - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2009. Relation GRE / 2009/2200. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009082897/231/598.

(090098592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

**Intertrust Financial Engineering S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortis Intertrust Financial Engineering S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.979.

In the year two thousand and nine.

On the twenty fourth of June

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) "Fortis Intertrust Financial Engineering S.A.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 19 979, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg, on November 17, 1982, published in the Mémorial C number 1 of January 3, 1983.

The articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 27, 2007, published in the Mémorial C number 739 of March 27, 2008.

The meeting is opened by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, who takes the chair.

The chairman appoints as secretary Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The shareholders present or represented at the present meeting, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at

the meeting and by the proxyholders of those who are represented. The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain attached to the present minutes with which it will be registered.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed *ne varietur* by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:

Agenda:

1. With effect to June 24, 2009 adoption by the company of the name "Intertrust Financial Engineering S.A." and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording: "There hereby exists a société anonyme under the name of "Intertrust Financial Engineering S.A."."

2. Sundry.

B) That the present meeting representing the whole capital is regularly constituted and may deliberate validly on the points of the agenda.

C) That all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices, the shareholders present or represented acknowledging that they have been duly convened and declaring furthermore that they have taken cognizance of the agenda which has been communicated to them beforehand.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolution by unanimous vote and with effect to June 24, 2009.

Resolution

The meeting decides to adopt the name "Intertrust Financial Engineering S.A." and to amend subsequently article 1 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There hereby exists a société anonyme under the name of "Intertrust Financial Engineering S.A."."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fortis Intertrust Financial Engineering SA.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 19 979, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, en date du 17 novembre 1982, publié au Mémorial B numéro 1 du 3 janvier 1983.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial B numéro 739 du 27 mars 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Avec effet au 24 juin 2009, adoption par la société de la dénomination "Intertrust Financial Engineering S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Intertrust Financial Engineering S.A."."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante avec effet au 24 juin 2009:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Intertrust Financial Engineering S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Intertrust Financial Engineering S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, Rozanski, Sana, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009082896/219/127.

(090098330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 66.277.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2009

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2009, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière individuellement à Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte qu'elle a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

Ainsi la société pourra être engagée individuellement par ses 3 administrateurs-délégués, à savoir:

Monsieur Nico Arend

Monsieur Carlo Fischbach

Madame Sylvie Winkin-Hansen.

Mersch, le 26 mars 2009.

Nico AREND / Carlo FISCHBACH / Sylvie WINKIN-HANSEN.

Référence de publication: 2009081770/18.

(090097000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Gilebbas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.090.

—
Dans sa décision du 8 juin 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société du 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet au 8 juin 2009.

- de résilier, avec effet au 8 juin 2009, le mandat des membres de l'actuel conseil d'administration, composé des personnes suivantes:

Monsieur Vincent THILL né le 4 mars 1971 à Arlon en Belgique, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Monsieur Stefano DE MEO né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Monsieur Salvatore DESIDERIO né le 29 octobre 1976 à Pompéi en Italie, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

- de nommer avec effet au 08 juin 2009, un nouveau conseil d'administration composé des trois personnes suivantes:

Monsieur Sergio VANDI né le 25.09.1963 à Madrid en Espagne, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg

Monsieur Davide MURARI né le 14.06.1967 à Vérone, en Italie, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg.

Monsieur Mirko LA ROCCA né le 16.04.1971 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010 à tenir en 2010.

- d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, Fiduciaire Mevea S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 4 rue de l'Eau L-1449, avec effet au 8 juin 2009.

- de nommer à la fonction de commissaire aux comptes avec effet au 8 juin 2009, Madame Francesca Docchio, résidant professionnellement au 5, avenue G. Diderich L-1420 Luxembourg, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels de l'exercice clôturant le 30 juin 2009.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2010 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILEBBAS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009081376/37.

(090096694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Wandpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 116.350.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2009

1. Le mandat des administrateurs

- Monsieur Jean-Pierre SCHMITZ, cultivateur, demeurant à L-9210 Diekirch, rue du Herrenberg,
 - Monsieur Jacquot SCHWERTZER, homme d'affaires, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange, et
 - Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse
- Est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves COLSON, comptable, demeurant à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwé, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009081753/17.

(090096267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

**Intertrust Financial Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortis Intertrust Financial Services S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.616.

In the year two thousand and nine.

On the twenty fourth of June

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) "Fortis Intertrust Financial Services S.A.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 98616, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 16, 2004, published in the Mémorial C number 232 of February 26, 2004.

The articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, pre-named, on May 19, 2006, published in the Mémorial C number 1474 of August 1, 2006.

The meeting is opened by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, who takes the chair.

The chairman appoints as secretary Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The shareholders present or represented at the present meeting, the proxyholders of the represented shareholders as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list signed by the shareholders present at the meeting and by the proxyholders of those who are represented.

The members of the meeting declare that they will refer to said attendance list, established by the members of the bureau.

This attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain attached to the present minutes with which it will be registered.

The proxies of the shareholders represented at the present meeting, signed ne varietur by the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman states and the meeting ascertains:

A) That the present extraordinary general meeting has on its agenda:

Agenda:

1. With effect to June 24, 2009 adoption by the company of the name "Intertrust Financial Services S.A." and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording: "There hereby exists a société anonyme under the name of "Intertrust Financial Services S.A."."

2. Sundry.

B) That the present meeting representing the whole capital is regularly constituted and may deliberate validly on the points of the agenda.

C) That all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices, the shareholders present or represented acknowledging that they have been duly convened and declaring furthermore that they have taken cognizance of the agenda which has been communicated to them beforehand.

Then the meeting begins dealing with the agenda and after deliberation, takes the following resolution by unanimous vote and with effect to June 24, 2009.

Resolution

The meeting decides to adopt the name "Intertrust Financial Services S.A." and to amend subsequently article 1 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording: "There hereby exists a société anonyme under the name of "Intertrust Financial Services S.A."."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fortis Intertrust Financial Services S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98616, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 232 du 26 février 2004.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, pré-nommé, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1474 du 1^{er} août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Avec effet au 24 juin 2009, adoption par la société de la dénomination "Intertrust Financial Services S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Intertrust Financial Services S.A."."

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante avec effet au 24 juin 2009:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Intertrust Financial Services S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Intertrust Financial Services S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, Sana, Rozanski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: EAC/2009/7418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009082895/219/126.

(090098331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Boggart Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.749.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 décembre 2008

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

BOGGART FINANCES S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009080834/23.

(090095841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 76.659.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 7 novembre 2000.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Findim Group S.A.
Signature

Référence de publication: 2009081192/13.

(090096743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

SIGNA R.E.C.P. Development „VZ 13” Beteiligung S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 142.453.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009081068/11.

(090097160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

SIGNA R.E.C.P. Development "Am Hof" Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 142.232.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2009081066/11.

(090097152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Theolia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 136.246.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THEOLIA S.A.
Jacopo ROSSI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009081289/12.

(090096507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2009.
